

Agreste Bretagne



Juin 2010 - 4 - 2,50 €

Résultats de l'enquête régionale sur les haies en 2008

182 500 km de linéaire bocager en Bretagne

Avec 182 500 km en 2008, le linéaire bocager breton baisse de 12 % entre 1996 et 2008.

La baisse la plus importante s'observe en Ille-et-Vilaine (- 18 %).

Comme en 1996, le linéaire apparaît beaucoup plus dense dans la partie ouest de la région, notamment dans le Finistère.

Ce dernier concentre également l'essentiel des talus et dénivelés.

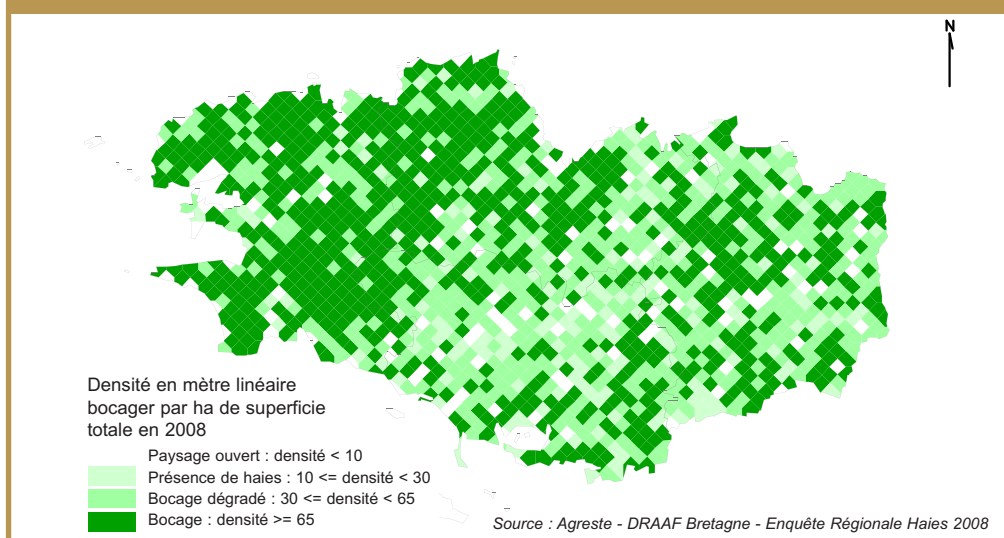
Enfin, 6 500 km de haies nouvelles apparaissent, principalement dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine.

La haie constitue un élément fondamental, voire emblématique du paysage breton. Elle représente un enjeu majeur pour l'environnement. Ses évolutions accompagnent et dessinent en partie le paysage, livrant ainsi une lecture des politiques antérieures en matière de gestion de l'espace. Héritée du passé, elle n'en constitue pas moins un sujet d'actualité, ainsi qu'en attestent les mesures d'aides au maintien et à la replantation engagées depuis plusieurs années. L'enquête réalisée en 2008 délivre de ce point de vue

une information riche obtenue selon une méthodologie uniforme à l'échelle de la région.

En 2008 le linéaire bocager total s'élève à 182 500 km. Cette notion regroupe ici les haies anciennes ou ajourées, y compris basses, les autres linéaires ligneux ainsi que les talus et dénivelés. En Bretagne l'essentiel du linéaire est composé de haies bocagères anciennes (près de 80 % du total). Cette catégorie comprend les éléments caractérisés par la présence d'un taillis, ou d'une futaie, ou

Une densité bocagère plus forte à l'ouest breton



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

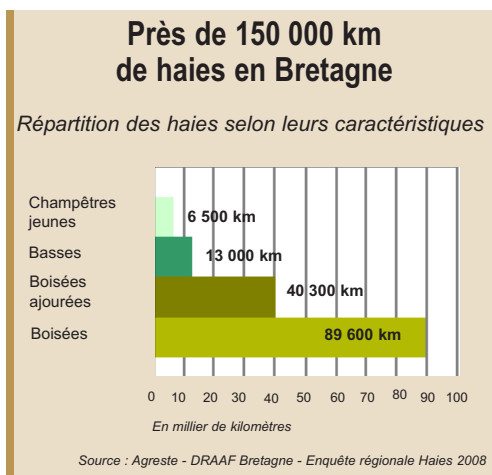
DRAAF Bretagne

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt



Une densité du linéaire bocager bien supérieure à la moyenne dans le Finistère.

d'une haie basse végétale naturelle. La catégorie des autres linéaires ligneux totalise 27 500 km. Elle réunit les haies récentes, les



alignements d'arbres, les haies horticoles et les rideaux ornementaux mono-spécifiques. Enfin, avec 12 000 km, talus et dénivelés représentent moins de 10 % du total.

Talus à l'ouest, futaies à l'est

Historiquement les haies ont toujours été plus présentes dans la partie ouest de la région, notamment dans le Finistère. Cette sur-représentation s'explique, entre autres, par une exposition plus importante aux vents d'Ouest dans cette partie du territoire. Elle demeure toujours d'actualité en 2008.

En revanche Ille-et-Vilaine et Morbihan détiennent chacun environ un cinquième du linéaire de la région. Le Finistère se distingue par la présence très importante, relativement aux autres départements, de talus et dénivelés avec plus de 8 000 km, soit près de 14 % de son linéaire total. Dans les autres départements, la part occupée par les talus et dénivelés

se situe entre 2 et 5 %. Le Finistère totalise à lui seul les deux tiers du linéaire de talus et dénivelés de la région. L'exposition aux vents d'Ouest et la recherche de l'efficacité brise-vent des linéaires explique, entre autres, la présence massive de talus dans cette partie de la région.

La hauteur des linéaires se répartit d'ailleurs selon un gradient Ouest-Est. Talus et haies basses se situent plutôt à l'Ouest de la région, en raison de leur exposition aux vents les plus puissants, alors que les haies de futaie sont plutôt présentes à l'Est, notamment en Ille-et-Vilaine.

La densité du linéaire mesurée en mètre linéaire par unité de surface constitue un indicateur usuel. Deux valeurs peuvent être fournies selon que l'on rapporte le linéaire soit à la surface totale de la région, soit à la seule surface agricole (SAU). En effet, si l'enquête 2008 porte bien sur la totalité du territoire breton, seuls les linéaires bordant au moins une surface agricole ont été observés. Dans ces conditions la densité moyenne rapportée à la surface totale s'établit à 66 ml/ha et à 110 ml/ha lorsqu'elle est rapportée à la seule SAU. La densité apparaît bien supérieure à la moyenne dans le Finistère. En revanche elle est beaucoup plus faible dans les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Cette disparité, déjà présente en 1996 en raison d'un remembrement plus massif dans ces deux départements, s'est prolongée depuis. Un état initial du linéaire plus dégradé ainsi qu'une artificialisation plus importante en Ille-et-Vilaine peuvent expliquer ce phénomène.

Une baisse plus forte en Ille-et-Vilaine

En 1996 le linéaire bocager comparable était de 207 400 km. La baisse par rapport à 1996 est de 12 % soit - 1,1 % en rythme annuel. La

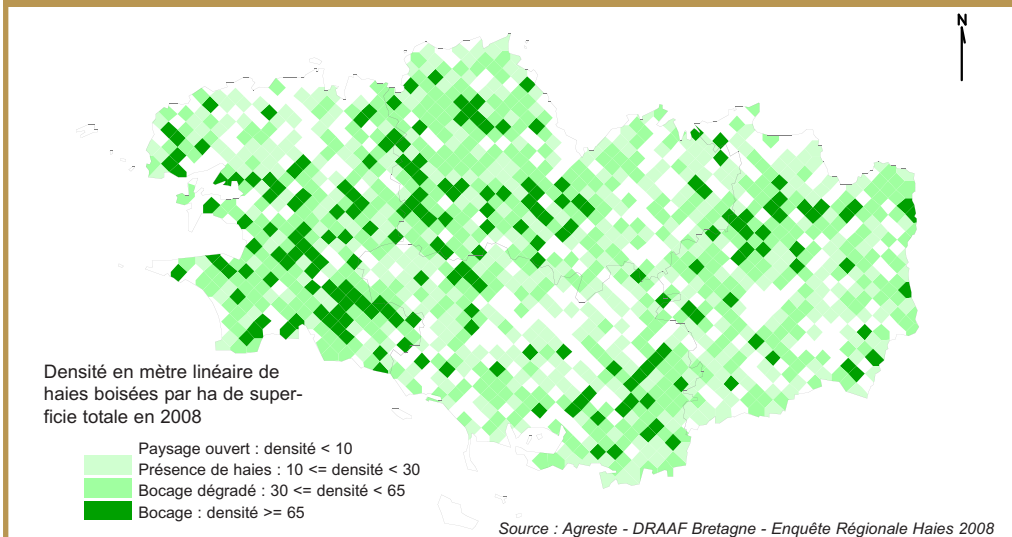
En 2008, près du tiers du linéaire bocager dans le Finistère

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
<i>Unité : Kilomètre</i>					
Haies bocagères anciennes	38 780	45 028	30 665	28 478	142 950
Dont haies boisées	24 642	26 944	19 622	18 425	89 632
Autre linéaire ligneux	7 188	6 516	6 920	6 852	27 477
(y compris haies champêtres jeunes)					
Talus ou dénivelé	2 331	8 188	1 042	538	12 099
Total linéaire bocager 2008	48 299	59 732	38 627	35 868	182 526
Densité en mètre linéaire par ha de					
Surface totale	69	88	56	52	66
Surface agricole utile (SAU)	109	155	85	96	110
2008					
Surface totale	77	98	69	58	75
Surface agricole utile (SAU)	117	166	98	103	120
1996					

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes régionales Haies 2009 et Haies 1996



Des haies boisées plus présentes à l'ouest breton



**6 500 km
de jeunes
haies
champêtres
en 2008.**

baisse apparaît plus prononcée en Ille-et-Vilaine (- 17,7 %) et un peu moins forte dans le Morbihan (- 9,3 %). Par ailleurs, il est à noter que la part respective de chaque département dans le linéaire total évolue peu et que la hiérarchie initiale est respectée.

Les linéaires boisés ne peuvent en 2008 être appréhendés selon la typologie établie à partir des résultats de l'enquête de 1996 (taillis, taillis avec futaie, futaies avec taillis et futaies) mais de manière globale. Ils représentaient à l'époque un linéaire total de 94 000 km. En 2008 le linéaire boisé total correspondant s'établit à un peu moins de 90 000 km, soit en baisse de 5 % par rapport à 1996. Cette diminution s'observe dans les quatre départements, plus forte dans les Côtes-d'Armor et le Finistère (- 6 %) et plus faible en Ille-et-Vilaine (- 2 %).

Les haies nouvelles apparaissent

Pour la première fois dans les inventaires sur le bocage, la catégorie des jeunes haies champêtres apparaît de façon significative. Cette définition assez précise permet de ne pas les confondre avec les plantations linéaires d'ornement ou de protection de bâtiments. Elles représentent maintenant un linéaire de 6 500 km et ont été principalement relevées dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine. Toutefois, il est possible que les plus jeunes n'aient pas été distinguées sur les photographies aériennes de l'enquête. Installées le plus souvent sur un paillage, elles sont cependant facilement identifiables. Les premières haies de ce type, plantées à partir de 1975, sont maintenant intégrées dans le bocage, soit comme haies dégradées pour les moins bien entretenues, soit comme alignements compte

tenu de leur caractère artificiel.

Les jeunes haies peuvent contribuer de manière progressive à compenser la dégradation du bocage ancien. Actuellement le rythme des replantations demeure nettement insuffisant. Néanmoins, les politiques de reconstitution bocagère commencent à être perçues. Lorsqu'il s'agit de plantations d'arbres, le temps nécessaire pour avoir un effet visible est à l'échelle d'une génération.

Breizh Bocage

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères ou talus ou talus boisés, dans le cadre d'opérations collectives. Le dispositif vise à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il présente un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois - énergie), la préservation de la biodiversité, la restauration des paysages et la lutte contre l'érosion.

Il constitue un dispositif d'aides qui reconnaît les nombreux atouts du bocage pour le territoire breton. Il s'adresse aux collectivités territoriales, aux syndicats mixtes, aux exploitants agricoles, ... du moment qu'ils interviennent dans un cadre collectif. Le montant des subventions peut couvrir jusqu'à 90 % des dépenses des actions décrites dans le cahier des charges (études, animation et travaux).

Ce programme fait partie du Projet de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H. volet régional) d'une part et du Contrat de Projet Etat - Région d'autre part pour la période 2007 - 2013. Il bénéficie des soutiens de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et des Conseils Généraux.



Chaque année, 1 % du linéaire disparaît

Unité : Kilomètre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
2008	48 299	59 732	38 627	35 868	185 526
1996	54 050	66 841	46 950	39 558	207 398
Evolution en %	- 10,6 %	- 10,6 %	- 17,7 %	- 9,3 %	- 12,0 %
Taux d'évolution annuel moyen	- 0,9 %	- 0,9 %	- 1,6 %	- 0,8 %	- 1,1 %

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Enquêtes régionales Haies 2008 et Haies 1996

Pour en savoir plus :

Document sur « Les linéaires paysagers de Bretagne »

Résultats de l'enquête complémentaire Teruti-Lucas 2008. Disponible sur le site internet de la DRAAF Bretagne.

Dans le cadre de cette étude qui montre la poursuite de l'érosion des éléments bocagers tant en quantité qu'en qualité, l'existence de ces jeunes haies indique que le mouvement de plantation doit être amplifié pour assurer le maintien du linéaire. Le programme « Breizh Bocage » soutenant financièrement les démarches collectives de reconstitution du maillage bocager devrait permettre d'améliorer cette tendance.

Méthodologie

L'enquête « Haies 2008 » utilise comme support l'enquête « Teruti-Lucas ». Cette dernière constitue une enquête réalisée à partir de 1 600 photographies aériennes. Chaque photographie forme un rectangle de 1 500 m sur 600 m.

Une des 1 600 photographies reproduite ci-dessous : chaque photo comprend 10 cercles de 80 m de diamètre (matérialisés ici en bleu). Les linéaires présents dans les cercles (figurant en rouge) ont été relevés et examinés sur

le terrain par les enquêteurs, au cours de l'été 2008.

Précision

Comme dans toute enquête par sondage, les résultats fournis constituent des estimations. Le sondage aléatoire permet toutefois de fournir la précision de chaque estimation. Ainsi, la longueur totale du linéaire est estimée par l'enquête à 182 530 km avec une précision de 1,5 %. La précision varie en fonction de la longueur estimée comme l'illustre le résultat des Côtes-d'Armor : le linéaire total est estimé à 48 300 km avec une précision de 5 %. Ainsi le linéaire total possède une probabilité de 90 % de se situer entre 178 000 km et 187 000 km. Bien que le choix d'un seuil demeure parfaitement arbitraire, une précision supérieure à 10 % en valeur, est souvent considérée comme médiocre et l'estimation correspondante sujette à caution. Un tel seuil correspond ici, de manière schématique, à une longueur d'environ 7 500 km.

Une des 1 600 photographies Teruti-Luca



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Teruti-Lucas pour l'enquête régionale Haies 2008

Définition

L'enquête recense à l'intérieur de cercles de 80 m de diamètre les linéaires homogènes de bordures de parcelle d'au moins 25 m de long, a priori fixes dans le temps et matérialisés soit par une haie bocagère ancienne, continue ou ajourée, haute ou basse, soit par un autre linéaire ligneux, soit par un talus nu ou un dénivellé nu.